

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU

DU MERCREDI 05 NOVEMBRE 2025

Lieu : Ressourcerie – Menneval

Présents :

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Gérard DOUVENOU, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lievin Pays d'Auge, Vice-Président « Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie - Vice-Présidente « tri sélectif »

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie »

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine- Vice-Présidente « Communication »

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lievin Pays d'Auge

Excusés :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Absents :

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Secrétaire de séance : Madame Christine VAN DUFFEL

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Monsieur Gilles ALLEAUME, Responsable Systèmes d'information

Monsieur Gilles MAROUARD, Directeur Pôle Collecte & Traitement

Madame Marlène CORDEY, Responsable des Affaires Générales

Madame Nora GOSSET, Directrice Pôle Ressources Humaines & Insertion

Madame Emilie PETREMENT, Adjointe du CETRAVAL

Madame Dominique BOITEL, Responsable Communication

Madame Maud COLLAS, Responsable du traitement des données

Monsieur Sébastien FABRE, Responsable du CETRAVAL

Madame Marie RIVOALLAN, Assistante aux Affaires Générales

Madame Céline Pinot, Référente Ressourcerie Régisseuse

Madame Isabelle FRESLAUD, Responsable Financier

ÉTAT DES DECISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LA SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2025

Deux décisions sont présentées en séance.

Concernant la décision 2025-108 relative au marché de désinsectisation des colonnes de tri, certains élus semblent être agréablement surpris des prix de traitement, relativement bas. Mme Vagner indique que ce sont des prix très intéressants et logiques, car issus d'une consultation pour des quantités importantes.

Les décisions n'appellent aucune autre précision.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 08 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal est approuvé, sans modification, en séance.

DECISIONS DU BUREAU

LANCER DU MARCHE DE TRANSPORT DES EMBALLAGES MENAGERS EN SEMI-REMORQUE FMA

M. Person présente le dossier avec le soutien de M. Marouard. Il indique que la consultation porte sur le transport des emballages ménagers depuis les sites de stockage du PRECOVAL vers les sites de traitement situés à l'extérieur du périmètre géographique du PRECOVAL, au Havre.

M. Delaporte indique que le quai de transfert des emballages du CETRAVAL déborde et qu'il faut « trouver des solutions de traitement ».

M. Simon demande : « pourquoi ne pas faire une sous-aile à moindre frais ? ».

Les élus membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un accord-cadre, allotii.

Article 2 : Le début d'exécution de l'accord-cadre est fixé au 1^{er} avril 2026. L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 2 ans reconductible deux fois un an.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

LANCLEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE MARCHE DE « GESTION DES BAS DE QUAIS : TRANSPORT EN FOND MOUVANT DE DECHETS POSES AU SOL SUR LE TERRITOIRE DU PRECOVAL »

M. Person présente le dossier avec le soutien de M. Marouard. Il indique que le marché d'exploitation des bas de quais actuel arrive à terme le 31 janvier 2026, pour le lot 3. Les 2 autres lots du marché se termineront le 31 janvier 2029. Afin de pouvoir relancer un accord-cadre allotie en 2029, il est proposé de lancer une consultation pour ce 3^{ème} lot uniquement et pour une durée ferme de 3 ans.

Les élus membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un accord-cadre.

Article 2 : Le début d'exécution de l'accord-cadre est fixé au 1^{er} février 2026. L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 3 ans correspondant à la date de fin de marché pour les secteurs nord et sud.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

LANCLEMENT DU MARCHE DES ASSURANCES POUR 2027

Mmes Gosset et Cordey présentent conjointement le dossier. Elles expliquent que les contrats d'assurances arrivent à échéance le 31 décembre 2026. Depuis quelques années, il est constaté un désengagement important des opérateurs d'assurance et pour ceux qui répondent de fortes augmentations de prime. Il est donc proposé aux élus d'anticiper ce renouvellement de manière à laisser un temps suffisant sur la phase d'élaboration du dossier de consultation.

Les élus membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché de « prestations d'assurances », allotie en fonction des différents types de contrats, et à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente.

Article 2 : La durée du marché est fixée à 4 ans ferme.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat.

NOTES D'INFORMATIONS

LES REDEVANCES SPECIALES

Evolution de la fiscalité sur l'IBTN et la CCRS

M. Person présente les évolutions de la fiscalité sur l'Intercom Bernay Terres de Normandie et sur la Communauté de Communes Roumois Seine, de 2024 à 2026.

Il explique que la CCRS a pris la décision d'établir une part fixe avec une baisse de 25% par rapport à la TEOM précédente, et ensuite 2 centimes du litre pour la part variable. La CCPAVR et la CCLPA partent également sur la même fiscalité. Il précise que de nombreux échanges ont eu lieu entre les intercoms et le syndicat.

M. Person évoque ensuite le cas particulier de l'IBTN : en effet, l'étude financière avait été confiée à un Bureau d'Etudes. La décision prise par les élus est plus ambitieuse, avec une part fixe calculée en baisse, par rapport à la TEOM, de l'ordre de 35% et non pas 25%.

Les délégués de l'IBTN, membres de la commission déchets ayant suivi cette étude à l'IBTN, dont Messieurs Beuriot et Van Den Driessche, indiquent pourtant que l'objectif était bien d'acter une baisse de 25%.

M. Person indique que cette baisse de 25% n'a pas été calculée sur la TEOM 2024, mais sur des chiffres, extrapolés, de 2026. Ces chiffres, prenant en compte des hausses des bases fortes, ne sont cependant plus d'actualité. Le manque à gagner pourrait s'élever à 200 000€ par an, sur cette seule part fixe.

Par ailleurs, le montant de recettes de part variable, calculé dans cette étude, ne sera vraisemblablement pas atteint. Il a en effet été calculé par rapport à une production de 159kg/an/hab, alors que la production d'ordures ménagères de 2025 ne devrait pas dépasser 140kg/an/hab. Là encore, le manque à gagner pourrait approcher 200 000 €.

M. Person explique que la part variable est toujours en cours de calcul et prend du temps, pour les raisons suivantes :

- Certains habitants, notamment sur l'IBTN, n'étaient pas dotés en bac ou en badge en début d'année,
- Les colonnes d'apport volontaire d'OM ne fonctionnaient pas sur l'ensemble de l'IBTN. Nous devons donc également extraire les données pour les habitants concernés.
- De nombreux bacs jaunes contenant des ordures ménagères ont été basculés en ordures ménagères, notamment en habitat collectif, et doivent donc être intégrés.
- Des bacs non-pucés ont encore été collectés sur le territoire pendant plusieurs mois.
- Nous devons distinguer la part variable des gros producteurs de leur redevance spéciale, alors qu'ils sont concernés par les problématiques précédentes.
- Enfin, le fournisseur du logiciel (STYX) n'a toujours pas intégré l'ensemble des données. Récupération de données de trois autres logiciels (GESPAC pour la CC Roumois Seine, TRACKOE pour l'IBTN, ADEMI pour les professionnels) et modalités de saisies différentes par les enquêteurs de l'IBTN et de la CCRS, ralentissant la compilation des informations.

M. Person indique qu'il n'a pas d'inquiétude concernant le scénario fiscal choisi par la CCRS, la CCLPA et la CCPAVR, mais que l'objectif fixé par l'IBTN ne semble pas atteignable.

Mme Van Duffel confirme que ce scénario semblait optimiste et ne permet pas d'absorber la nouvelle hausse de la TGAP, venant d'être annoncée, pour la période 2026 à 2030.

M. Person indique que le DOB du PRECOVAL, qui sera finalisé fin janvier, mettra également en avant de bonnes nouvelles : augmentation des soutiens CITEO, baisse de la production d'ordures ménagères, économies liées aux diminutions de fréquences de collectes.

Il indique cependant que, hormis la hausse de la TGAP, qui n'avait jamais été évoquée lorsque l'IBTN a missionné son bureau d'études, deux autres éléments, non pris en compte, viendront pénaliser le budget 2026 et les suivants : l'étude ne prévoyait aucun coût de collecte en apport volontaire et une réduction des fréquences de collecte en porte à porte sur l'ensemble de l'IBTN, alors que certains gros producteurs et l'habitat collectif sont encore collectés toutes les semaines, voire deux fois par semaine.

M. Person propose la création d'un groupe de travail, spécifiquement axé sur cette problématique. Tous les élus valident cette proposition.

NB : un rendez-vous a été organisé dès le lendemain avec les services de l'IBTN. Une nouvelle réunion, en présence de Mme Vagner et de M. Beuriot, est fixée le 18 novembre.

M. Delaporte indique qu'il considère que : « c'est une période compliquée ».

M. Person confirme qu'il y a encore du travail, et que nous sommes à une étape compliquée. Il ajoute toutefois qu'il ne faut pas oublier que l'ouest de l'Eure bénéficiera de l'économie de notre baisse de production d'ordures ménagères, alors que les coûts vont augmenter de façon très forte au cours des prochaines années. Les collectivités n'ayant rien mis en place le regretteront.

M. Legros s'interroge : « les chiffres pour la CCLPA m'interpellent car je ne m'explique pas ces augmentations de chiffres... ». M. Person lui indique avoir gardé les mêmes taux de TEOM que 2024 et 2025, en ayant également appliqué une hausse des bases de 2% pour 2026. Il confirme qu'il s'agit d'une hypothèse pessimiste. M. Delaporte ajoute : « c'est uniquement pour vous à titre indicatif, ce n'est pas le résultat final ! La CCLPA aura probablement une bonne surprise ».

Application d'une redevance pour service rendu

M. Person présente le dossier. Il explique que dans certains cas, des exonérations existent, mais que certains professionnels ou particuliers « passent entre les mailles du filet : quand on parvient à les identifier, on fait appliquer une redevance pour service rendu, dans la majorité des cas ».

Il indique également que lors de la dernière réunion, les élus ont demandé des éléments relatifs à la production des établissements publics et assimilés.

L'application d'une redevance pour service rendu reste donc encore en discussion.

Facturation des établissement de soins et scolaires

M. Person présente en détail les chiffres des coûts liés aux établissements de soins concernés au sein de l'IBTN et de la CCRS, en résumant ainsi : « le coût de collecte et de traitement pour l'IBTN est estimé à 120 000 €, et 33 000 € pour la CCRS ». Pour les établissements scolaires de second degré, les coûts pour les 2 collectivités sont estimés à 52 000 €.

M. Beuriot indique que « tous les établissements vont devoir faire un effort de tri ! ». M. Delaporte exprime son inconfort à devoir « facturer les EHAPD, même si en effet tout le monde doit faire l'effort de trier ».

M. Van Den Driessche intervient : « je prends par exemple le cas de l'hôpital de Bernay, qui externalise et qui évacue ses déchets en autonomie ». M. Person lui répond que « oui, mais il y a quelques mois en arrière, nous étions en discussions car l'hôpital est revenu vers nous ».

M. Delaporte pense que « tous les établissements des 4 intercoms concernés devraient être traités de la même manière, ce serait logique ». M. Beuriot lui répond : « c'est vrai, d'ailleurs certains EHPAD paient, d'autres non... ce n'est pas logique ! ».

M. Van Den Driessche demande à M. Person si dans la simulation de chiffres, les parts variables ont été prises en compte. M. Person lui répond que oui.

M. Delaporte admet donc qu'il « faudra aller chercher les dépenses ailleurs ».

Les élus du bureau syndical s'accordent pour proposer, lors de la délibération du 11 décembre en comité syndical, d'appliquer une facturation des établissements de soins, des collèges et des lycées, dès le 1^{er} janvier 2026.

Coûts liés aux administrations publiques générales

M. Person présente ce point, et parle plus spécifiquement du cas des salles des fêtes : « on devrait arriver à individualiser des colonnes avec badges pour les salles des fêtes : on donne un badge à chaque salle, pour refacturation ».

M. Delaporte pense que c'est un peu optimiste, mais que de toute façon « le syndicat a besoin de cet argent pour investir ensuite, il faut un fond de roulement : il faut que chacun paye sa part ».

M. Beuriot lui répond : « il faut être précis dans le fait que chacun doive payer sa part. Certaines contributions sont individualisées depuis longtemps, et certains gisements trouvés en bacs de salles des fêtes n'appartiennent même pas aux communes ».

M. Legros pense qu'il faut que le règlement interne de chaque salle des fêtes change.

Mme Vagner est d'avis à faire payer chaque collectivité pour refacturation ensuite.

M. Simon argumente : « oui, mais tout le monde ne trie pas bien, même encore à l'heure actuelle ».

M. Delaporte pense que « quand on va facturer tout le monde, les gens vont se mettre à bien trier. C'est vrai que dans les bacs de salles des fêtes, on trouve de tout ! »

M. Beuriot dit que « la collecte doit pourtant se faire, on ne peut pas laisser des containers fermés : certaines mairies intègrent déjà des coûts liés aux déchets dans la location. Il faut aussi penser à mettre des colonnes de tri au pied de chaque salle des fêtes ».

M. Simon indique que « même dans les villes où des colonnes ont été installées au pied des salles des fêtes, cela n'empêche pas les gens de mettre du verre dans les bacs OM, par exemple... ».

M. Beuriot lui répond : « c'est vrai, il faudra donc aussi prendre le temps de travailler dessus, je pense que cela ne pourra pas se faire sur le budget 2026, mais cela devra pouvoir se faire sur le budget 2027 ».

M. Person conclut ainsi : « je pense que cela fera partie de la contribution pour service rendu, ce sera un gros travail à préparer en janvier 2027 pour toutes les communes ».

Les élus du bureau syndical s'accordent pour proposer, lors de la délibération du 11 décembre en comité syndical, d'appliquer une facturation des mairies à partir de 2027, afin d'avoir un délai suffisant pour accompagner les mairies, mettre en place une organisation adaptée dans les salles des fêtes, etc.

CETRAVAL : ENTREE EN EXPLOITATION DU CASIER VIII F

M. Person présente le dossier. Il rappelle que la DREAL avait fait une demande de modification du nouveau casier du CETRAVAL, afin de pouvoir le mettre en service. Le coût des travaux de reprise de l'ouvrage, intégré en dépenses d'investissement au chapitre 23, avait été estimé à 150 000 euros TTC.

Face à cette situation, le PRECOVAL s'est rendu à la DREAL afin d'obtenir la suppression de la non-conformité prononcée de l'ouvrage. Les travaux ont été réalisés le 06 octobre 2025, la DREAL a pu venir au CETRAVAL afin de constater l'étendue des modifications effectuées. Finalement, après « des échanges constructifs avec la DREAL et le sous-préfet », indique M. Fabre, « l'entrée en exploitation du casier a été validée suite aux modifications ». Il est ressorti que le surcoût de 150 000 € serait ainsi évité.

M. Simon se félicite de ces négociations auprès du sous-préfet : « il fallait qu'on intervienne et on l'a fait, on s'est bien débrouillés ».

M. Person conclut sur ce dossier en indiquant que le scénario optimiste d'ouverture du casier au début du mois de novembre est donc respecté.

PROBLEMATIQUE D'EXPLOITATION : QUAI DE TRANSFERT DE BERNAY

M. Person présente le dossier. Il indique que depuis plusieurs mois, le PRECOVAL rencontre des problèmes sur le site, regroupant le quai de transfert et la déchèterie professionnelle de Bernay.

- D'une part, les effractions répétées au sein du site, amenant à du vol dans la benne à ferrailles.
- D'autre part, une hausse significative des apports d'emballages a été observée, conséquence directe de la mise en place de la tarification incitative. Le taux de refus de tri atteint actuellement 35 %, probablement en raison d'erreurs de tri liées à une volonté de réduire le coût de la TI.

Le syndicat se trouve ainsi confronté à un double enjeu : gérer les dégradations matérielles récurrentes et absorber l'augmentation des volumes d'emballages, dans un contexte de manque d'espace sur le site.

M. Person indique que le site est vieillissant et les gisements ont évolué : ainsi, la case d'emballages déborde, tandis que la case d'Ordures Ménagères d'à côté diminue. « Mais pas suffisamment pour nous puissions les inverser : actuellement nous avons 2 gisements qui se touchent, avec le risque d'envoyer de l'OM en tri sélectif, ou inversement».

M. Person émet donc l'idée de supprimer cette déchèterie professionnelle du quai de transfert pour la déplacer vers la déchèterie actuelle de Bernay, « car nous accueillons et facturons des professionnels qui ont de ce fait une mauvaise image de notre syndicat ». En ce sens, il propose donc aux élus de réfléchir à cette suppression, afin d'orienter en attendant les professionnels vers les déchèteries de Bernay, Broglie, ou Drucourt, en laissant tout de même un espace au sol pour les déchets verts au quai de transfert : « cela pourra potentiellement régler un peu les problèmes ».

M. Marouard précise par exemple que : « leurs futurs apports de gravats à Broglie seront acheminés à Beaumontel ». Mme Collas ajoute que « cela désengorgera Bernay sur les périodes de forts passages ».

M. Person précise que pour réorganiser les vidages du tri sélectif et des OM de l'IBTN et de la CCLPA, la solution serait d'envoyer certains gisements vers les sites de Pont-Audemer et de Malleville-Sur-Le-Bec. Il annonce un surcoût de détournement des camions de 4 240 € par an. M. Delaporte confirme que décidément, « le refus de tri est un vrai problème qui coûte cher ». M. Marouard annonce qu'en moyenne, « il y a 34 % de refus de tri tous quais confondus ».

M. Van Den Driessche remarque qu'il y a quelques mois en arrière, les ambassadeurs du tri faisaient des suivis de collecte : « ces contrôles avaient un impact sur les administrés, je pense qu'il faudrait remettre ça en place ».

M. Beuriot explique : « quand un bac jaune est mal trié, il va dans la benne OM en refus de tri, mais si les particuliers voient ça sans être au courant, ils ne comprennent pas et sont très surpris, il faut leur expliquer ».

Mme Van Duffel pense qu'il faudrait « mettre en place une communication spécifique sur les refus de tri, de façon à cibler les erreurs les plus communes ».

M. Person argumente qu'il faut aussi aborder le sujet des particuliers qui mettent leur emballage dans des sacs poubelle noirs : « juste pour ne pas salir leur poubelle jaune : il faut leur expliquer ce n'est pas possible pour les éboueurs d'ouvrir les sacs pour vérifier : de ce fait, ces sacs noirs vont directement en OM ».

M. Delaporte reconnaît qu'il faudrait effectivement réfléchir à remettre en place ces suivis de collecte : « je pense que les élus devraient participer aussi à ces suivis de collecte, afin de se rendre vraiment compte des erreurs de tri et de propager le discours à leurs collègues ».

M. Beuriot pense qu'il faudrait aussi faire des caractérisations, afin d'aller là où il y a besoin : « les chiffres, on les a, on peut cibler ! »

M. Delaporte lui répond : « Oui mais cela ne suffit pas, il faut aller voir directement les bacs, encore une fois je le répète : les refus de tri coûtent très cher ! ».

M. Legros dit : « Les administrés profitent aussi du fait que les poubelles jaunes ne soient pas pucées pour mettre n'importe quoi dedans ».

L'ensemble des élus s'accorde pour fermer la déchèterie professionnelle du quai de Bernay, en laissant toutefois un espace de vidage pour les déchets verts de la ville de Bernay et pour valider la nouvelle répartition des vidages d'OM et de sélectifs entre les différents sites du Précoval.

Le dossier est conclu ainsi : il faut absolument améliorer la qualité du tri.

REP PMCB

M. Person présente le dossier. Il rappelle que la REP Bâtiment concerne tous les produits et matériaux de construction. L'objectif est de proposer un service sans frais aux professionnels du territoire, et de lutter contre les dépôts sauvages grâce au déploiement de filières dédiées à la couverture des coûts par les éco-organismes.

Le syndicat a conventionné en mai pour avoir toutes les filières opérationnelles en septembre. L'éco-organisme coordonnateur OCAB avait annoncé que certaines bennes seraient installées en juin 2024 et septembre 2024.

Il indique que les multiples reculs de la mise en place de la filière sont dus à une pénurie de contenants, ce qui entraîne un gros frein quant à la signature avec le PRECOVAL : « car le mois suivant la signature, les contenants doivent être disposés ».

La question de la facturation des coûts se pose alors, mais il annonce que « pour les filières plâtre, laine isolante et fenêtres : nos services vont proposer un démarrage en janvier, dès que la mise en place sera effective, nous arrêterons de facturer les professionnels sur ces filières ».

M. Person oriente le débat sur l'aspect financier et indique que le PRECOVAL « va percevoir un soutien pour la REP PMCB, en l'occurrence 7 € la tonne pour les gravats, et 20 € la tonne pour le bois ». Le reste à charge pour le PRECOVAL s'élèvera à 10,70 € la tonne pour les gravats, et 6 € la tonne pour le bois (pour les tarifs minorés) : ce qui représentera un reste à charge conséquent pour le syndicat.

De plus, M. Person indique n'avoir pu obtenir qu'un « accord verbal, mais n'étant toujours pas un site référencé, cela devient problématique : il est proposé d'appliquer les nouveaux tarifs prenant en compte la REP PMCB, sous réserve de confirmation écrite de l'OCAB à compter du 1^{er} janvier 2026 ? ».

M. Legros propose : « si tout est opérationnel de manière certaine au 1^{er} janvier, alors appliquons les nouveaux tarifs à partir de ce moment-là uniquement ».

M. Beuriot demande : « aujourd'hui, on facture les professionnels donc cela apporte un fond de recettes au syndicat, mais va-t-on toucher quelque chose de la part de l'éco-organisme ? ».

M. Person lui répond que « non, le soutien de l'éco-organisme ne compensera pas le coût du traitement et le transport des déchets des professionnels : c'est pour cela que nous vous proposons une réduction du tarif et non pas une gratuité ».

Mme Collas précise : « au lancement, la REP proposait la gratuité, mais la nouvelle version parle uniquement de la réduction des coûts ».

M. Delaporte trouve tout de même que logistiquement parlant, « le fait de mettre la laine de verre & de roche dans des big bags et les fenêtres avec les carreaux sur des racks sera compliqué pour les professionnels ». Il indique aussi que « la seule benne gratuite en déchèterie qui nous rapporte, c'est la benne mobilier ».

Ce point REP PMCB en précisant que la facturation aux professionnels fera l'objet d'une délibération au Comité Syndical du 11 décembre 2025.

SUIVI DU CHANTIER D'INSERTION DU PRECOVAL

Bilan d'un an d'activité du chantier d'insertion (Nov. 2024 – Oct. 2025)

Mme Gosset présente le dossier. Elle commence par rappeler que le Syndicat a obtenu son agrément de chantier d'insertion sur les sites de Menneval et de Pont-Audemer le 10 octobre 2024, pour une mise en œuvre officielle au 1^{er} novembre 2024.

L'agrément initial portait sur 130 salariés en insertion (56 postes à Menneval, 74 postes à Pont-Audemer). L'évolution des effectifs a été « progressive ».

M. Van Den Driessche note que « le chantier est paritaire à Menneval, mais que cette mixité n'est pas encore présente à Pont-Audemer ».

Mme Gosset indique « qu'à ce jour, le chantier compte 156 salariés en insertion (73 salariés à Menneval, 83 salariés à Pont-Audemer) ». Elle présente rapidement les différents effectifs par ateliers, au sein des 2 chantiers d'insertion.

Elle fait ensuite un bilan à un an post-début du chantier : « c'est dur de se comparer à des chantiers d'insertion qui sont installés depuis de longues années, nous sommes encore un 'jeune' chantier d'insertion, mais pour le moment les résultats sont positifs, nous sommes très contents ».

L'ensemble des élus s'accorde à dire que Mme Gosset et ses équipes ont fait un « excellent travail, sans jamais baisser les bras, toujours en plaçant les salariés en insertion au centre des discussions et des préoccupations ».

Mme Gosset explique plus en détail les sorties dites « dynamiques : nous avons pu accompagner 15 sorties positives, c'est-à-dire qu'à la fin de son contrat, un salarié en insertion s'en va avec un projet de création d'entreprise par exemple, ou une reprise d'études ou de formation qualifiante, ou bien encore une promesse d'embauche dans une entreprise ».

Mme Vagner souhaite avoir plus de détails quant aux démissions de certains salariés.

Mme Gosset lui explique que « souvent, ce sont de jeunes adultes en décrochage scolaire, ou alors totalement déscolarisés, ou encore sans diplômes : il nous fallait enseigner des règles de bienséance, des principes de base du travail... Certains ne voulaient pas s'investir, et sont partis de leur propre chef à la fin de leur période d'essai ».

Elle ajoute aussi que « d'autres salariés démissionnaires étaient satisfaits mais sentaient qu'ils arrivaient au bout de leur capacité : ils ne se sentaient plus capables à cause de problèmes de santé physique ou mentale ».

Mme Vagner demande : « ces gens-là, qui sentent qu'ils ont du mal à tenir, est-ce qu'ils sont suivis par vos équipes ? ».

Mme Gosset répond que : « oui, c'est le cas à Bernay, mais c'est plus compliqué à Pont-Audemer, cela fait partie de nos objectifs, on veut vraiment mettre cela en place ». Elle indique que les

problèmes rencontrés au sein des chantiers d'insertion sont majoritairement liés à la santé, puis à la mobilité.

Elle évoque les relations avec France Travail : « si les salariés sortants doivent retourner chez France Travail, on agit en toute transparence pour expliquer ce qui s'est passé, positivement comme négativement. On dévoile tout pour mettre en place l'accompagnement nécessaire de France Travail avec la personne en question ».

M. Beuriot demande : « Comment évaluez-vous les sorties positives ? A-t-on un suivi à 1 an du début du chantier ? Car par exemple, 6 mois après une sortie dynamique, les salariés sortants pourraient ne plus avoir d'ambitions, ou alors avoir un projet qui s'est écroulé ».

Mme Gosset répond : « Oui, nous opérons un suivi à 4 mois post-sortie du chantier d'insertion. Passé ce délai, ces gens sortent de nos statistiques ».

M. Delaporte se félicite de cette 1^{ère} année : « nous faisons vraiment quelque chose d'utile, je suis vraiment fier ».

M. Legros confirme : « j'ai échangé avec quelques élus qui affirment n'entendre jamais parler de l'insertion, à part en positif, sinon il n'y a pas de vagues ni de problèmes, tout le travail abattu est remarquable ».

M. Van Den Driessche remarque que « toute cette problématique liée à l'insertion n'a pas perturbé les bons résultats en magasin, c'est très bien, nous avons fait ce gros travail avec des chiffres en constante progression, alors même que nous n'avons qu'un an de recul ».

Mme Gosset conclut sur ce dossier en exprimant son souhait, commun avec ses équipes, de reconduire l'agrément pour une nouvelle année.

Actions et partenariats de la Ressourcerie

Mme Pinot présente le dossier. Elle indique que l'année de gestion en direct a permis au service de la Ressourcerie de déployer un calendrier d'évènementiels complet, avec des ventes mensuelles, et une organisation complète de l'anniversaire de la Ressourcerie.

Concernant les partenariats, elle évoque les partenariats renouvelés « avec le Conservatoire de Musique, l'IME de Beaumesnil, et les 2 associations Bout d'Coco et RisleCyclette » ; les nouveaux partenariats avec « l'Action Sociale de Bernay, la CCRS, le tiers lieu RAS'Campagne, le Secours Populaire & Envie Autonomie, le Département de l'Eure, Les Petites L'Ouches & la Mission Locale, l'Epicerie Solidaire de Fontaine l'Abbé, et Les Nouvelles Coordonnées » ; et enfin les partenariats sur évènementiels avec « les festivals Brionne Eco-Mobilités, La Marionnette, Magnetik et Samhain, et le collectif Les Huit Poings ».

M. Van Den Driessche se dit « content de ces très bons partenariats, c'est gagnant-gagnant pour tout le monde ». Mme Pinot ajoute que par exemple, « la Ressourcerie a pu prêter des pianos à des réfugiés politiques, ou du mobilier aidant à l'aménagement d'appartements pour l'Aide Sociale à l'Enfance : c'est bénéfique pour tout le monde, nous sommes très satisfaits ».

Elle ajoute que la Ressourcerie de Menneval est également essentielle au volet réemploi du textile, avec par exemple des ventes au kilo de vêtements de seconde main qui génèrent une grande affluence.

M. Delaporte indique qu'un « important travail du service Communication a été effectué en ce sens ». Mme Pinot confirme, et indique qu'une prévision « d'au moins une vente par trimestre est assurée ».

Mme Vagner demande s'il serait possible de recourir aux services du personnel d'insertion lors des journées hors des murs de la Ressourcerie, « afin de les mettre en situation, au contact du public, une fois par mois par exemple ? ». Mme Gosset lui répond que « oui, c'est une bonne idée, mais il y a une difficulté : le personnel d'insertion doit toujours être accompagné d'un encadrant ou d'une encadrante, et ce n'est pas toujours évident de mobiliser quelqu'un pour une

'délocalisation' de ce type ». Mme Vagner comprend, en ajoutant que « au moins une fois pour les fêtes de fin d'années, je pense que ce serait sympathique ».

M. Van Den Driessche aimerait que les administrés s'imprègnent de l'idée du recyclage d'objets dans des nouveaux locaux du paysage du territoire du PRECOVAL, hors des murs de la Ressourcerie. Il souhaiterait que « les communes se positionnent sur du matériel de seconde main, tels que du mobilier par exemple, plutôt que sur du matériel neuf : en tant qu'élus, je pense qu'on doit s'aligner sur ce modèle de valorisation ».

Proposition de créations au Centre de Tri des Textiles

Mmes Gosset et Pinot présentent les créations réalisées au Centre de Tri textile : des sacs « tote-bag » issus de chutes de draps en lin, créés par les salariés de Pont-Audemer au sein de l'atelier couture.

Elles indiquent que ce projet impliquerait des partenariats locaux avec « les entreprises qui souhaiteraient obtenir du tissu pour des créations en lien avec la prévention des déchets, et également avec les offices du tourisme ou mairies du territoire en vue d'une commercialisation d'un modèle unique et qualitatif correspondant au secteur concerné ».

Voici la liste non exhaustive des communes qui pourrait bénéficier ou acquérir des tote-bags : Pont-Audemer, Bernay, Le Bec-Hellouin, Cormeilles, Brionne, Le Thuit De L'Oison, etc.

QUESTIONS DIVERSES

M. Van Den Driessche a proposé au mois d'octobre à l'amicale des maires de l'ex Intercom Risle et Charentonne, de venir visiter la Ressourcerie. Un point en salle a ensuite été organisé, afin d'échanger avec les services du PRECOVAL, à propos de tous les sujets liés aux déchets, susceptibles de poser un problème dans leur commune.

Il indique que ces échanges ont été très appréciés, remercie les services du PRECOVAL, et confirme que ce format, proposé pour une vingtaine d'élus, lui semble parfaitement adapté. Il confirme que les élus étaient enchantés de la visite et qu'ils sont repartis avec des réponses à leurs questions.

PROCHAINES REUNIONS

- **Bureau** : mercredi 26 novembre 2025 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité Syndical** : **jeudi 11 décembre** 2025 à 9 heures 30 à la salle du conseil municipal de Brionne.
- **Bureau** : mercredi 7 janvier 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

Compte Financier Unique 2025 et Débat d'Orientation Budgétaire 2026 :

- **Commission finances, suivie d'un Bureau** : mercredi 4 février 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité Syndical** : mercredi 11 février 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

Budget Primitif 2026, incluant notamment le détail des contributions financières :

- **Commission finances, suivie d'un Bureau** : mercredi 4 mars 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité Syndical** mercredi 11 mars 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

La secrétaire de séance,
Madame Christine VAN DUFFEL

